

# Un gouvernement aux ordres du patronat

Jacques Chirac a donné le ton le 14 juillet : "il faut permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus".

Les 35 heures sont dans le collimateur du gouvernement. Les patrons ne s'y trompent pas et durant l'été plusieurs d'entre eux se sont engouffrés dans cette brèche en imposant une augmentation du temps de travail sans compensation salariale correspondante. À chaque fois, c'est le même chantage qui a été mis en avant : travailler plus pour éviter une délocalisation ou des licenciements ! En fait, il s'agit de conserver dans la loi des 35 heures tous les effets néfastes en matière de flexibilité, d'annualisation et de blocage des salaires et d'en supprimer la mesure la plus favorable, les jours de RTT ; ce que veut le patronat, c'est imposer l'augmentation du volume d'heures supplémentaires mais sans avoir à les payer en tant que telles. Le Président du Medef se réjouit : il voit dans ce mouvement "la démonstration que l'acquis social doit céder devant la nécessité économique".

Le gouvernement annonce une baisse du taux de l'imposition sur les sociétés ainsi que des droits de succession : des mesures qui favoriseront les actionnaires et les personnes ayant les revenus les plus élevés.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a passé un accord avec Vivendi Universal : 500 millions d'impôts économisés pendant 7 ans pour cette société ! Vivendi a opéré un véritable chantage fiscal en prétendant créer en contrepartie 1700 emplois. Outre que cela fait peu d'emplois pour une telle somme, il n'y a évidemment aucune garantie et aucune sanction prévue si Vivendi ne respecte pas ces engagements.

Nous l'avons déjà dit, mais cela se confirme chaque jour : ce gouvernement est aux ordres du Medef et de la "France d'en haut".

Face à cela, la résistance est nécessaire dans les entreprises et les services publics ; il nous faut construire les convergences avec les mouvements sociaux pour faire reculer cette politique antisociale.

Pour cela, nous avons besoin de développer notre syndicalisme, de le rendre plus fort et plus offensif.



© Joël F. Volson

# Plan Borloo : la de

## Morts pour les JO

Quelques jours avant l'ouverture officielle des Jeux olympiques, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées face au Parlement grec à Athènes pour honorer la mémoire des ouvriers tués sur des chantiers olympiques. Dénoncée de longue date par les syndicats grecs, l'absence de mesures de sécurité satisfaisantes sur les ouvrages olympiques a fait, selon le ministère du Travail, 11 morts au total, tandis que la centrale ouvrière d'Athènes fournit le chiffre de 19 ouvriers tués, en majorité Albanais. Les syndicats imputent ce lourd bilan au rythme forcené des travaux du fait des retards enregistrés au départ de ceux-ci, au recours à une main-d'œuvre immigrée non qualifiée et mal protégée, à l'absence dans le pays d'une culture de sécurité au travail.

## Un monde impitoyable

Une vingtaine d'ouvriers travaillant sur le chantier Bouyges de construction du futur siège du quotidien *Le Monde* à Paris se sont mis en grève durant l'été afin de réclamer le paiement de leurs salaires et le respect de la législation française sur les conditions et le temps de travail. Salariés d'une entreprise d'Istanbul, ils étaient venus en France après avoir signé un contrat de travail leur garantissant une prime mensuelle de détachement de 1 450 euros net en plus de leur rémunération habituelle en Turquie (entre 250 et 400 euros). Après plusieurs mois de travail, ceux-ci n'avaient touché que quelques dizaines d'euros en argent liquide pour douze heures de travail quotidien, six jours sur sept. Cette mobilisation a permis de mettre une nouvelle fois en lumière une pratique de plus en plus courante de sous-traitance en cascade qui va puiser une main-d'œuvre corvéable à merci dans les pays plus pauvres.

## En bref

Selon une étude récente du Bureau international du travail (BIT), le nombre de jeunes chômeurs (moins de 25 ans) a atteint un niveau record dans le monde en 2003 avec près de 88 millions de personnes, soit 47% du nombre total de chômeurs.

Selon une étude du ministère du Travail, 28% des salariés à temps complet ont effectué des heures supplémentaires au moins une fois en 2002. Au sein des seules entreprises ayant répondu à l'enquête, 45% des salariés seraient concernés et effectuent, en moyenne, 59 heures supplémentaires dans l'année. Dans les entreprises n'ayant pas réduit la durée du temps de travail, plus d'un tiers des salariés ont dépassé le niveau du contingent légal de 130 heures.

(sources : *Liaisons sociales*)

Raffarin l'avait annoncé : "Juillet sera un mois de réformes importantes, un juillet historique (...) pendant ce mois, nous allons renouveler complètement le pacte social". Dans cette partition, Jean-Louis Borloo, chargé d'incarner à lui seul un prétendu virage social du gouvernement au lendemain des revers électoraux de la majorité, s'est évertué tout au long de l'été à vanter à grand renfort de communication les vertus d'un projet de loi (dit de "cohésion sociale" qui constitue en réalité un nouvel élément de l'édifice gouvernemental de démolition sociale. Articulé autour de trois "piliers fondamentaux" (l'emploi et l'activité, le logement social, l'égalité des chances), ce projet de loi, qui devrait être présenté au Parlement à l'automne, traduit au plan législatif les principales mesures du plan présenté le 30 juin dernier en Conseil des ministres par le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Annoncé comme le fruit d'une démarche inédite (qui n'est pourtant pas sans rappeler celle ayant abouti à la loi contre les exclusions de 1998), ce projet de loi entend "traiter ensemble les grands problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays".

## Vers une privatisation des services publics de l'emploi

Le volet emploi du projet de loi débute par plusieurs dispositions relatives au service public de l'emploi : la fin du monopole de placement de l'ANPE avec l'ouverture des activités de placement des demandeurs d'emploi aux opérateurs privés ; une redéfinition du périmètre et du contenu du service public de l'emploi en y associant les collectivités territoriales et leurs regroupements ; la création de "Maisons de l'emploi" qui dans chaque région associeront Etat, Assedic, ANPE, au moins une collectivité territoriale et selon les cas, les services sociaux, les organismes consulaires ou de formation, les entreprises ; la mise en place (d'ici 2006) d'un dossier unique du demandeur d'emploi auquel pourront

## Un financement pour le moins problématique

Le projet de loi prévoit des engagements financiers de l'Etat pour un montant total de 12,7 milliards. Cependant, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, rien ne vient garantir que l'ensemble de ces crédits actions (d'ailleurs, seuls 1,146 milliard d'euros sont inscrits au budget 2005 !). Craintes d'autant plus légitimes d'un fonds spécial destiné à financer ce plan a été abandonné par le gouvernement et que le ministre de l'Économie ne se soit peu disposé à en sacrifier les crédits ?

accéder tous les organismes concourant au suivi et au placement. Sous couvert de dynamiser le fonctionnement du marché du travail et de mieux l'ancrer à l'échelon national, l'ensemble de ces mesures se révèle extrêmement dangereux. La confirmation de l'ouverture du marché du placement légalisera l'intervention des opérateurs privés ; la création de 300 "Maisons de l'emploi" d'ici 2006 viendra de fait concurrencer l'ANPE par un réseau qui, de par son statut, sera rapidement et facilement privatisable. De plus, la moitié des équipes pluridisciplinaires (d'une cinquantaine de personnes environ) qui travailleront dans ces structures sera recrutée via des mises à disposition émanant des partenaires qui emploient des agents sous statut public, ce qui diminuera d'autant les effectifs de ceux-ci (puisque aucun recrutement supplémentaire n'est annoncé) ; quant au dossier unique, à l'instar du dossier médical informatisé, les risques de non respect en cette occasion des règles de neutralité ou de confidentialité semblent bien plus grands que les avantages attendus.

## Une logique de suspicion et de coercition

Dans le même temps, le projet de loi prévoit un renforcement des mesures de contrôle et de sanction des chômeurs. L'obligation de recherche d'emploi impliquera désormais "au-delà de l'accomplissement d'actes positifs de recherche d'emploi, la participation du demandeur d'emploi à toute action d'aide, d'insertion et de formation proposée par le service public de l'emploi". Quant aux modalités de sanction, elles seront modifiées afin que l'allocation puisse être non seulement supprimée (droit actuel), mais aussi réduite "afin d'introduire la possibilité de proportionner la sanction à la gravité du manquement en cause".

Autant de dispositions qui s'inspirent directement du rapport Marimbert et qui visent à renforcer, au prix d'un chantage à l'indemnisation inacceptable, les moyens de contrôle et de coercition des chômeurs afin de coller aux mieux aux seules exigences immédiates des entreprises - d'autant que les chômeurs, confrontés à un interlocuteur

unique avec la mise en place des mesures de contrôle de leur capacité de recours et de libre

## Un énième contrat de travail

La mesure emblématique de ce volet est la prolongation sur quatre ans d'un million de contrats de travail (clone du RMA destiné aux collectivités territoriales et aux associations, ce contrat de travail, communales, d'une durée de deux ans avec possibilité de prolongation), sera ouvert à toute

Les quelques lignes qui accompagnent le projet de loi sont réalistes de l'état actuel de dégradation du logement social : 1,5 million de logements sociaux urbains sensibles, doublement de la production de logements sociaux urbains sensibles, doublement de l'accès au logement social sur ces territoires sensibles, élèves issus de milieux modestes, la politique gouvernementale dans cet état de fait est régressive de l'Etat et d'une contestation des préceptes libéraux destructeurs

et de l'ASS depuis plus de six mois. La mesure emblématique de l'allocation de parent isolé sera comprise entre 26 heures de travail par semaine et tenues de travail pris en compte pour la rémunération limitée au maximum à 26 heures ! La mesure emblématique de l'Etat et d'une contestation des préceptes libéraux destructeurs

A l'exemple de ses prédécesseurs, le projet de loi en direction des chômeurs de longue durée est régressif et banalisant dans la banalisation des

## Logement

### des ambitions sans espoir de lendemains

La crise du logement constitue le second volet du projet de loi de cohésion sociale. Pour résoudre celle-ci, le texte propose un certain nombre de dispositions articulées autour de trois axes centraux : un rattrapage des retards en matière de logement locatif social, une mobilisation du parc privé, un renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence.

Si à première lecture les mesures proposées peuvent paraître ambitieuses, celles-ci résistent difficilement à un examen plus approfondi. Ainsi, l'annonce emblématique de la création de 500 000 nouveaux logements sociaux sur cinq ans s'avère particulièrement mensongère puisque ce chiffre inclut les reconstructions issues des démolitions d'HLM ainsi que les logements de type PLS (Prêts locatifs sociaux) qui s'adressent à des locataires ayant des revenus trop élevés pour pouvoir postuler à des HLM. Sachant que ces deux catégories représentent environ 40% des constructions en 2004, le dispositif proposé risque en fait d'aboutir au mieux à la création annuelle de 60 000 nouveaux logements sociaux, soit la moyenne des années 90 !

Parmi les autres mesures annoncées, à signaler plus particulièrement l'instauration d'un système protégeant davantage les propriétaires privés des risques locatifs d'impayés (ce qui leur permettra d'exiger les loyers par une injonction à payer, avant même tout jugement) et un renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence (solution qui demeure aussi coûteuse que les hôtels privés et souvent sans lendemain). Par contre, nulle trace dans ce projet de la moindre disposition à l'encontre des communes qui refusent de construire des HLM (pas même un renforcement de la taxe que celles-ci doivent acquitter pour atteindre 20% de logements sociaux).

D'ailleurs, l'un des principaux problèmes de ce volet du projet de loi, c'est que celui-ci demeure, au-delà même du seul aspect financier, entièrement tributaire de la bonne volonté des élus locaux. D'autant plus que des transferts de compétences aux collectivités locales en matière de logement sont prévus dans le cadre du processus de décentralisation et de la "loi libertés et responsabilités locales". Transferts qui entraîneront, entre autres, la fin du contingent préfectoral réservé aux personnes prioritaires en matière d'attribution de logements et la déréglementation des loyers dans les HLM...

Qui ose parler de cohésion sociale ?



# émolition sociale !

ue  
d'euros sur la période 2005-2009.  
s seront effectivement affectés à ces  
nes que le projet initial de création  
onomie semble pour le moins cir-

"Maisons de l'emploi", perdront de  
arbitre.

## de précarité

let emploi est l'annonce de la créa-  
de "contrats d'activité". Véritable  
tivités locales, aux entreprises d'in-  
trat non renouvelable, géré par les  
ns (avec possibilité d'une année de  
s les personnes allocataires du RMI

## Une lucidité sélective

gnent ce projet de loi afin d'en exposer les motifs ont au moins un mérite : celui de dresser un constat  
dation sociale dans notre pays. Les exemples cités à cette occasion ne manquent pas : existence d'1,1  
on de familles surendettées, taux de chômage de 50% chez les jeunes vivants dans des quartiers en zones  
du nombre de logement indécents en quinze ans et multiplication par quatre des listes d'attente pour  
ette même période, forte recrudescence des actes racistes, accessibilité moindre aux grandes écoles des  
... Bien sûr, il est inutile de chercher au sein de ce constat l'aveu d'une quelconque responsabilité gou-  
nit. Bien au contraire, l'examen des soixante-quatre articles de loi qui composent le projet est là pour  
delà des bonnes intentions et des principes républicains affichés, ce sont encore et toujours les mêmes  
qui ont guidé la rédaction de ce projet de loi.

is (et, à leur demande, aux bénéfi-  
lé !). Le temps d'activité hebdoma-  
s et 35 heures, réparti obligatoire-  
mps de formation, mais le temps de  
unération (au SMIC horaire) sera  
L'employeur bénéficiera d'une aide  
tribution versée par le débiteur du

s, cet énième contrat précaire en  
durée constitue une étape supplé-  
"sous-emplois". Si celui-ci consti-

tue une nouvelle aubaine pour les employeurs (au vu du peu d'obli-  
gations imposées par rapport aux avantages proposés), l'expérience  
montre que ce type de contrat ne permet aux intéressés, ni pendant  
la durée de celui-ci, de sortir de leur précarité du fait de la faiblesse  
des rémunérations proposées, ni à son expiration, de déboucher sur  
un emploi fixe et normalement rémunéré. Constat d'échec qui ne  
trouble en rien le gouvernement, puisqu'en dehors de la création de  
ce contrat d'activité, le projet de loi propose un certain nombre de  
mesure visant à replâtrer l'ensemble des autres dispositifs déjà exis-  
tants : RMA, CES, CEC...

## La précarité comme unique perspective

Priorité affichée, la lutte contre le chômage des jeunes vise à trouver  
sur la durée du plan une solution active à 800 000 jeunes rencontrant  
des difficultés d'accès à l'emploi. Dans cette perspective, "chaque jeune  
se verra proposé un accompagnement personnalisé et renforcé dont les  
modalités et les engagements réciproques seront formalisés dans un

contrat d'avenir". Trois voies d'accès d'emploi seront proposées pour  
ces jeunes : 350 000 par une formation en alternance (apprentissage  
et contrat de professionnalisation) ; 350 000 seront conduits vers le  
droit marchand, le cas échéant par le truchement d'un contrat aidé  
(contrat jeune en entreprise, contrat initiative emploi CIE, contrat  
d'insertion dans la vie sociale CIVIS) ; 100 000 seront recrutés en  
alternance dans le secteur public via la création du PACTE - Parcours  
d'accès à la fonction publique par la voie de l'alternance (cf. encart  
Egalité des chances). Parmi les autres propositions avancées à noter  
plus particulièrement la création d'une allocation intermédiaire pour  
les jeunes entre deux contrats et la mise en place d'une carte nationa-

le d'apprenti (à l'instar de la carte d'étudiant).

A l'exemple des contrats d'activité pour les chômeurs de longues durées,  
les propositions gouvernementales pour palier au problème de société  
que constitue le chômage des jeunes, en particulier de ceux sortis du  
cursus scolaire, consistent à leur offrir comme seule perspective des  
sous-emplois sous rémunérés. Rappelons que selon l'âge et/ou l'anci-  
enneté, un apprenti touche entre 25 et 78% du SMIC, un jeune en  
contrat de professionnalisation entre 55 et 70%, autant de main d'œuvre  
à bon marché pour les employeurs. Ce ne sont pas les quelques  
revalorisations annoncées dans le projet, compensées par des aides aux  
entreprises, qui suffiront à palier à cet état de fait !

## La micro entreprise comme panacée

Le quatrième et ultime chapitre du volet emploi du projet de loi,  
après ceux concernant le service public de l'emploi, les jeunes, les  
demandeurs d'emploi de longue durée et les titulaires de minima  
sociaux, vise à encourager la création par ces derniers de leur propre  
emploi. La brièveté des deux articles de loi prévus dans ce cadre  
a le mérite d'en faire ressortir plus cruellement l'essence toute libé-  
rale. Le premier vise à inciter les chômeurs et les précaires à opter  
pour un statut "d'entrepreneur individuel" et le second institue une  
réduction d'impôt pour les entrepreneurs et cadres expérimentés  
qui seront tuteurs de ceux-ci !

## Un projet de loi dangereux qu'il convient de combattre

Au final, on voit qu'il n'est nul besoin de gratter très profondément  
la mince couche de vernis social qui recouvre ce projet de loi pour  
en faire apparaître la véritable nature. L'originalité tant mise en  
avant de ce texte consiste s'agissant de son volet emploi à recycler  
une nouvelle fois les mêmes vieilles recettes libérales basées sur des  
cadeaux aux entreprises et sur la mise en place pour les chômeurs  
et les précaires de sous-emplois sous rémunérés. La seule cohésion  
que l'on peut reconnaître à ce projet de loi, comme le confirment  
les deux autres volets consacrés au logement et à l'égalité des chan-  
ces, c'est de constituer un nouvel élément cohérent de l'édifice gou-  
vernemental de destruction de tous les droits sociaux. A ce titre, la  
mobilisation contre ce plan et la propagande gouvernementale qui  
l'accompagne doit constituer une priorité de cette rentrée.

## Egalité des chances

### Il y a loin entre le discours et l'action !

En axant l'essentiel de ses propositions en directions des jeunes, et ceci dès la  
maternelle, le gouvernement reconnaît de fait que les inégalités se répercutent sur  
la scolarité et que l'école entretient celles-ci. Face à ce constat, il et va même jus-  
qu'à admettre la nécessité de moyens humains et financiers accrus dans ces sec-  
teurs. Intention louable, mais pour le moins contradictoire avec l'annonce simu-  
tanée d'un budget 2005 qui prévoit la suppression de plusieurs milliers de postes  
dans l'Education nationale !

A noter parmi les mesures proposées (aux contours flous et qui n'ont fait l'objets  
d'aucune concertation avec les organisations syndicales et les différents person-  
nels directement impliqués dans une démarche éducative) : la création de 750  
"équipes de réussite éducative", de 150 plates-formes pour assurer l'accompagne-  
ment social, médical et éducatif des collégiens des quartiers les plus défavorisés et  
d'une trentaine "d'internats de réussite éducative" destinés à accueillir "les collégiens  
repérés par les enseignements comme étant en grande difficulté, du fait de leur com-  
portement ou de leur environnement" !

S'agissant de la promotion de l'égalité des territoires, si la proposition d'apporter  
davantage de moyens aux communes confrontées à la présence de zones urbaines  
sensibles, via une augmentation et un rééquilibrage de l'enveloppe allouée à la  
Dotation de solidarité urbaine (DSU), va dans le bon sens, notons que cette  
mesure ne traduit en rien un effort financier supplémentaire (pourtant indispen-  
sable) de la part l'Etat en ce domaine (puisque'il s'agira en l'espèce d'un simple  
redéploiement de crédits au sein de la dotation globale de fonctionnement).

Quant à la dernière partie du texte consacré à l'accueil et à l'intégration des popu-  
lations immigrées, force est de constater que celle-ci s'inscrit une nouvelle fois  
dans la seule et unique logique de suspicion/répression qui dicte toute les législa-  
tions française en la matière depuis 1945. A signaler au cœur de ce texte, au-delà  
de la création d'une "Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'é-  
galité" largement médiatisée, une mesure passée relativement inaperçue à ce jour :  
l'annonce d'une prochaine législation visant à imposer aux entreprises une diver-  
sité de recrutement si celles-ci ne la mettent pas en œuvre d'elles mêmes d'ici deux  
ans. Si on rapproche cette mesure de celle visant, dans le volet emploi, à permet-  
tre un accès pour les "jeunes issus des quartiers sensibles" aux postes de catégorie C  
de la fonction publique sans passer par le processus habituel du concours, force  
est de constater que la notion de discrimination positive est en train de gagner du  
terrain au sein de l'exécutif gouvernemental.

## IVG : du nouveau

Les femmes pourront bientôt interrompre une grossesse non désirée par voie médicamenteuse sur prescription d'un médecin de ville, hors hôpital ou clinique, en vertu d'un arrêté signé le 23 juillet par le ministre de la Santé. Cette IVG, exclusivement réalisée par la prise de Mifégyne jusqu'à la fin de la cinquième semaine de grossesse (7 semaines d'aménorrhée), pourra être prescrite par un médecin ayant passé une convention avec un hôpital public ou privé. Cela offre une nouvelle possibilité d'avortement pour les femmes qui allie à la fois la sécurité médicale et une dédramatisation de l'acte. Une avancée pour les femmes !

## Forum social européen

Il aura lieu en Grande-Bretagne, à Londres, du 14 au 17 octobre. Rassemblement contre la guerre, le racisme, le libéralisme, il est ouvert à tous ceux et celles qui veulent construire une autre Europe dans un autre monde, un monde de justice sociale et de solidarité entre les peuples. Programme et informations sur le site : [www.fse-esf.org](http://www.fse-esf.org)

## Patrick Le Lay, patron de TF1 :

"Soyons réaliste : à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit (...). Or pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages. Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible."

## Réflexion d'une partici- pante de l'université d'été du Medef :

"on se dit que si on insiste, on fini-  
ra bien par faire abroger le code  
du travail "

## Un patron assassin

Deux agents de contrôle ont été assassinés par un employeur en Dordogne lors d'un contrôle de routine des conditions de travail de ses salariés. L'Union Syndicale G10 Solidaires est révoltée par ce crime, dénonce cet assassinat et demande qu'une réelle volonté politique donne les moyens au service de l'Inspection du Travail pour faire respecter le code du Travail. Le drame intervient dans un climat délétère alors que le gouvernement attaque de toutes parts le code du Travail.



# Allemagne

## Les lundis sont de retour

### 3 questions

à **Angela Klein,**  
coordinatrice en Allemagne des marches européennes contre le chômage  
(propos recueillis le 1<sup>er</sup> septembre 2004)

#### Comment ce mouvement est-il né ?

Au mois d'août, le gouvernement Schröder a fait distribuer, auprès des ménages de chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale en capacité de travailler, un questionnaire de 20 pages, en leur demandant de rendre compte du moindre détail de leur situation financière et de celle de leur famille, enfants compris. Cet envoi a éclairé la démarche du gouvernement. La nouvelle allocation de solidarité spécifique sera ramenée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 345 euros pour l'Ouest et 331 euros pour l'Est ; elle sera dorénavant indépendante du niveau du dernier salaire ; la nouvelle aide sociale ne pourrait plus être touchée si on a un emploi - ce qui est possible jusqu'à maintenant si on avait un emploi à très bas revenu. La nouvelle allocation qui se nomme ALG II (Arbeitslosengeld II), réservée aux personnes en capacité de travailler qui n'ont plus droit à l'allocation chômage, (sa durée étant limitée à 12 mois), ne pourra être touchée que si l'on a d'abord utilisé quasiment toute son épargne - y compris celle qui est pour la vieillesse et pour les études des enfants. L'allocataire ne pourra garder que 200 euros d'épargne par année de vie plus 200 euros par année de vie d'épargne pour la vieillesse, plus 4000 euros pour la formation d'un enfant. Tout le reste doit être dépensé avant de pouvoir toucher l'allocation.

En plus, si l'appartement habité est trop grand, même s'il est bon marché, la personne au chômage devra déménager. Les chiffres qui circulent font état de 45 mètres carrés auxquels aurait droit une personne seule, alors qu'une famille de quatre personnes n'aurait droit qu'à 90 mètres carrés. Non seulement un déménagement coûte cher ; il est aussi quasiment impossible de trouver des loyers à bon marché avec la spéculation immobilière actuelle. L'obligation de déménager doit se concrétiser au début de l'année prochaine.

Bref, Hartz IV, comme on appelle la loi ici, signifie que les chômeurs vont être dépouillés du peu de bien qu'ils ont. Et beaucoup de gens se sentent concernés : les chômeurs actuels mais aussi les salariés inquiets pour leur avenir, même s'ils ont un emploi bien payé.

#### Comment le mouvement fonctionne-t-il ?

La tradition des manifestations du lundi est une tradition de l'Allemagne de l'Est. Les Allemands de l'Est, après 1989, ont perdu leur industrie ; en contrepartie ont leur a donné l'allocation chômage et l'espoir d'un nouveau marché du travail. Mais la situation ne fait que se dégrader : à part quelques régions comme Dresde ou Leipzig les jeunes sont contraints de se déplacer vers l'Ouest. Les chômeurs âgés ne trouvent plus de travail ni à l'Est ni à l'Ouest. Avec les mesures Hartz, non seulement ils ne trouvent plus de travail, mais ils perdent maintenant aussi la petite épargne qu'ils avaient pu constituer ces dernières décennies : ils sont ainsi poussés dans la misère. Les espoirs qui étaient liés à la réunification se sont envolés. Les gens se disent que le nouveau régime, aussi, devient insupportable. Et puisqu'ils ont réussi déjà une fois à chasser un régime, pourquoi ne pas

Depuis la fin du mois d'août chaque lundi soir dans les grandes villes d'Allemagne ont lieu de grandes manifestations contre la loi Hartz IV. Les manifestants reprennent à cette occasion les habitudes de 1989. A l'époque ils défilaient contre la dictature en RDA.

répéter l'expérience. En 1989 ils ont commencé de la même manière...

Durant août, les manifestations se sont d'abord faites par ville, sans coordination. Au départ, il y avait une douzaine de villes à l'Est à commencer, maintenant nous sommes arrivés à 140 villes dans quasiment tout le pays avec une participation moyenne de 120.000 personnes à chaque fois.

#### Quel est l'attitude du mouvement syndical ?

Le responsable du DGB, Michael Sommer, a promis au chancelier Schröder dans une réunion du conseil syndical du parti social-démocrate (SPD) que le DGB ne s'engagerait plus dans une manifestation centrale contre les lois Hartz.

Ceci n'empêche pas la présence des fédérations régionales et locales, ni des fédérations nationales membres du DGB. Mais c'est bien un frein pour la mobilisation, alors que la situation demanderait une accélération des rythmes. La direction nationale de Verdi, la fédération des services, a déclaré qu'elle soutient les manifs, sans se prononcer sur une manifestation nationale. Dans ses revendications, la fédération reste très modérée : elle demande surtout de ne pas baisser le taux de taxation des plus gros revenus de 45 à 42 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier ; elle demande un salaire minimum légal (sans donner des chiffres ; le président du SPD, Müntefering, a déjà repris cette idée et propose 400 euros par mois !). Les syndicats ont pris clairement leurs distances vis-à-vis du mot d'ordre central des manifestations du lundi d'abolir la loi Hartz IV. Ils ont participé à la commission Hartz en 2002 et ils partagent le point de vue qu'il faut bien contraindre un peu les chômeurs à travailler!

## Le droit de grève, autre cible de Terminator

Ca faisait plusieurs mois qu'on entendait des ministres répéter qu'il fallait, sous prétexte de "prise en otage des usagers" ou de "liberté du travail", réglementer le droit de grève (comme s'il ne l'était pas jusqu'ici et que les salariés en France usaient de la grève sauvagement). Le 21 juillet, le rapport Mandelkern nous a livré le "service garanti" : dans les transports publics de voyageurs, le droit de grève ne serait plus un droit imprescriptible (comme le garantit la Constitution à tout salarié), mais un droit soumis à : ♦ préavis de 10 jours au lieu de 5 aujourd'hui

♦ déclaration préalable : le salarié, 48h à l'avance, devrait se déclarer gréviste et ce serait irrévocable, même s'il change d'avis. Le non-respect de la déclaration préalable entraînerait des sanctions.

♦ restriction, voire interdiction, qui pourraient être inscrites dans le contrat de travail

♦ obligation d'un service minimum, donc possibilité de réquisition.

Le droit de grève, s'il est exercé individuellement, est d'abord une décision collective et concertée de cesser le travail pour peser dans le rapport de forces, à un moment où les négociations ont échoué, voire n'ont pas été ouvertes. En assortissant l'exercice du droit de grève de toutes sortes d'obligations et d'interdictions, le rapport ministériel n'a qu'un objectif : affaiblir encore le mouvement ouvrier en privant les salariés des transports publics de l'arme la plus puissante dont ils disposent, le droit de grève. Dans le secteur privé, la grève est en effet devenue rare à cause de la menace permanente du chômage et de la précarité qu'agite le patronat.

#### Conquête sociale fondamentale, le droit de grève n'est pas négociable

Quant à la continuité du service public, elle passe d'abord par les moyens humains et matériels mis au service du public par la collectivité. C'est-à-dire pas par la privatisation des voies ferrées, pas par la fermeture des lignes jugées non-rentables, pas par les suppressions de postes dans les gares...

C'est ce que **Solidaires** et **SUD Rail** ont dit à la commission Mandelkern et à la direction de la SNCF.

## Quand un patron plume ses salariés et pille les fonds publics

Le volailler Doux de Châteaulin dans le Finistère (1<sup>er</sup> producteur européen, 4<sup>ème</sup> mondial, 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaire) a eu le droit à quelque publicité médiatique au mois d'août dernier en remettant en cause l'accord sur la RTT, conclu en 1999 avec la seule CFDT alors majoritaire. Ne trouvant aucune organisation syndicale pour signer ses propositions de négrier (suppression de 12 jours de RTT), il a purement et simplement annulé les dispositions en vigueur dans son entreprise où les conditions de travail sur les chaînes d'abattage des poulets sont connues pour être particulièrement pénibles. Pour les 6 000 salariés français (2 000 dans le reste de l'Europe et 7 000 au Brésil) la note est salée : 23 jours de RTT supprimés et les pauses-toilettes de 2H30/semaine arrachées par une lutte des ouvrières rayées d'un trait de plume. Faut-il encore compter la dépense supplémentaire de 1000 euros/an en moyenne pour les frais de transport et de garde d'enfants engendrée par ces 23 jours travaillés en plus. Mais il ne s'arrête pas là et annonce plus de 300 suppressions d'emplois (en fait 1 600 selon la CGT, en comptant les intérimaires et précaires mis à la porte). Il empoche les fonds publics pour accroître ses profits et renvoie le coût du chômage à la collectivité.

#### Ce patron de choc est à l'avant-garde du point de vue du MEDEF

Il se justifie en invoquant les lois du marché mondial et de la concurrence. Pour l'aider à sécher ses larmes de crocodile rappelons qu'il a touché 50 millions d'euros pour la mise en place de la RTT (soit presque 10 000 euros/salarié) et que cette année il empoche 570 000 euros de fonds publics pour "moderniser la filière produits congelés". Disons enfin que si la production de poulets est en crise en Europe, il en est le premier responsable par le biais des importations de sa filiale brésilienne. Il exploite et pressure les salariés ici comme là-bas, favorise une agriculture polluante partout et au final votre poulet *Père Dodu* a un goût social bien amer. Cette violence patronale fait vite des émules et dès le début septembre le voisin quimpérois d'Armorica-Saumon engageait la même remise en cause de la RTT.



## Pour nous contacter Consultez notre site : [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

**ALTER** - (pilotes) : 01 45 60 08 09.

**SNABF** - Banque de France : 01 42 92 40 25.

**SNJ** - Journalistes : 01 42 36 84 23.

**SNMSAC** - Mécaniciens au sol de l'aviation civile : 01 48 53 62 50.

**SNUCCRF** - Concurrence, consommation, répression des fraudes : 01 43 56 13 30.

**SNUI** - Impôts : 01 44 64 64 44.

**Solidaires-Douanes** : 01 55 25 28 85

**SUD Aérien** : 01 41 75 20 85.

**SUD Anpe** : 01 42 38 32 88.

**SUD Cdc** : 01 58 50 30 44.

**SUD Centrale** (Minefi) : 02 31 45 74 99.

**SUD Chimie Pharmacie** : 02 35 87 39 25.

**SUD Collectivités territoriales** : 05 34 44 50 35.

**SUD Crédit Agricole** : 06 10 89 72 88.

**SUD Culture** : 01 40 15 82 68.

**SUD Education** : 01 42 43 90 09.

**SUD Energie** : 01 47 65 30 97.

**SUD Etudiant** : 01 44 62 12 06.

**SUD Fnac** : 01 49 54 30 00 - poste 3430.

**SUD Fpa** : 06 75 79 65 58.

**SUD Justice** : 06 11 87 87 25.

**SUD Michelin** : 04 73 31 22 89.

**SUD Métallurgie** : 05 56 55 86 14.

**SUPPER (métallurgie)** : 01 34 59 77 73.

**SUD Protection Sociale** : 01 44 92 82 03.

**SUD Ptt** : 01 44 62 12 00.

**SUD Rail** : 01 42 43 35 75.

**SUD Recherche** : 06 82 04 74 38.

**SUD Rural**, ministère de l'Agriculture : 05 61 02 15 31.

**SUD Santé-sociaux** : 01 40 33 85 00.

**SUD Sonacotra** : 01 40 61 44 01.

**SUD Travail**, ministère du Travail : 01 44 79 31 65

**SUD Vpc** : 03 20 69 67 84.

**SU au Trésor** : 01 43 56 31 41.

**SUI** (Industrie) : 02 48 24 01 79.

**SUD Insee** : 05 61 36 61 36

**SUD Caisses d'Epagne** : 01 42 33 41 62

**Spasmet (météo)** : 05 61 07 96 87

Expressions solidaires  
Journal édité par l'Union  
syndicale - G10 «Solidaires»

Rédaction : 93 bis rue  
de Montreuil - 75011 Paris

Tel : 01 58 39 30 20

Fax : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

Directrice de publication :

Annick Coupé

Commission paritaire et ISSN :

1104505397

Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie  
à Montreuil-sous-Bois (93)